

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 28 septembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DAC 537-DASCO** Subvention (15.000 euros) et convention avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention et la signature d'une convention avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros, dont 6.000 euros au titre de la mémoire et 6.000 euros au titre de l'éducation, est attribuée la Fondation Agir Contre l'Exclusion, 361 avenue du Président Wilson 93211 Saint-Denis La Plaine pour son projet pédagogique à destination des élèves de CM2 à l'occasion de l'inauguration du Monuments aux Morts 14-18 et dont 3.000 euros sur proposition de la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement pour son projet L'art en immersion à l'Atelier des Lumières. 145401/ 2018-08071, 2018-08166 et 2018-06837.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion une convention d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, ainsi répartie :

- 6.000 euros, nature 65748, rubrique 3121
- 6.000 euros, nature 65748, fonction 213, destination 21300050
- 3.000 euros, nature 65748, rubrique 3112.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**